

– *Qu'est-ce que c'est que ça,
s'il vous plaît ?*
– *C'est le titre !*

EDMOND ROSTAND, *CYRANO DE BERGERAC*

Sous les PV, la page¹ !

Avant-propos

La loi m'obligeait naguère à rendre compte avec précision de mes actes sur des procès-verbaux : ce livre en est un palimpseste.

Et c'est tant mieux. Car un PV judiciaire est un document qui dit le vrai, l'officiel ; c'est cadré, sans angle, sans littérature, un acmé de froide description chronologique rédigé en un style somnifère englué de maniérisme juridique. La vérité à la sauce PV, je sais faire. Je m'en suis dispensé.

Ainsi, j'ai par exemple modifié des prénoms, écrit parfois « je » au lieu de « il », ou inversement, pour préserver l'identité d'un protagoniste, ou parce que l'histoire roulait mieux, écrite ainsi. J'y tiens sans nuance : le cœur du texte reste le vrai. Mais pour bien conter, le

1. En miroir du fameux slogan « Sous les pavés, la plage ».

compte rendu doit se faire épopée². Je ne l'avoue pas, je le revendique : j'écris.

J'ai tant tenu au réel que je n'ai pas versé dans l'ornière de ces mémoires de « grands flics », à jamais irremplaçables et toujours remplacés. Surtout pas de « Ma vie, mon œuvre, mon gros pistolet, mes exploits, mon ego, mon melon et c'était mieux avant. »

Lecteur attentif, tu pourras t'étonner de me voir enquêteur, agent d'intervention, superviseur de salle radio, en mission à l'étranger, en contrôle routier... Pas plus de mythomanie que de mystère : policier est une profession qui permet d'exercer plusieurs métiers en une carrière et, comme nombre de mes collègues, je ne m'en suis pas privé.

Ces ordres donnés ou reçus, ces interpellations, ces tragédies, ces contrôles, ces enquêtes, ces heures d'ennui, ces auditions, ces rigolades, ces frustrations comme ces succès, j'en avais tenu chronique officielle. Je me suis remémoré ces gris et pesants PV, je les ai effacés pour sur ces pages blanches, enfin, léger, écrire. C'est le titre.

2. Mes deux premiers livres fonctionnaient selon le même principe : *Chroniques de la main courante*, Bourin, 2009 (et en édition de poche, chez Pocket) ; *Bonne nouvelle, c'est la police !*, Bourin, 2011.

Soyons précis

L'avocat s'entretient avec son client, qui vient d'être placé en garde à vue. Juste après, il assistera à l'audition dudit client mais il se taira. À la toute fin, il lui sera demandé ses observations, qui seront notées sur mon procès-verbal. C'est encadré, c'est précis, c'est la loi.

Je dois prouver aujourd'hui, moi gardien de la paix³, que l'interpellé savait que la dame un peu forte était enceinte quand il lui a collé une beigne ce matin. S'il ne le savait pas, ce ne sont plus, au regard du droit, des violences aggravées.

J'ai trois éléments à rassembler pour constituer l'infraction pénale, notre sainte trinité professionnelle : éléments moral, matériel et légal. J'ai l'élément moral : il l'a décidé, et c'est volontairement qu'il a frappé la dame. J'ai l'élément légal : un texte de loi clair qui réprime l'agissement fautif du monsieur, ses violences. J'ai l'élément matériel : les violences, constatées, qui ne font pas débat.

Les trois éléments sont réunis, j'ai mon infraction, je peux entamer la procédure. Mais je veux

3. Les grades de la police sont les suivants : gardien de la paix, brigadier, brigadier-chef, major. Au-dessus ce sont les officiers, puis encore un cran plus haut les commissaires.

la circonstance aggravante, elle aussi prévue par la loi : sur femme enceinte. Or, la dame enrobée était enceinte de cinq mois et demi seulement, donc il pourrait arguer qu'il ne le savait pas. Douteux, mais ça se plaide.

On ne peut être puni que pour ce que l'on a commis en conscience. C'est ainsi, c'est la loi. Il ne savait pas qu'elle était enceinte ? Violences. L'état de la dame était apparent, il savait qu'elle était enceinte ? Violences aggravées. Il le savait, j'en suis sûr, mais je dois le prouver. Je n'ai pas le choix ; la loi, rien que la loi.

L'interpellé a parlé en toute confidentialité à son avocat pendant une demi-heure. À mon tour. Procès-verbal d'audition, cliquetis sur clavier, question, réponse. Et pourquoi vous l'avez frappée ? La grosse elle m'a mal parlé. Qu'est-ce qu'elle vous a dit ? Ella m'a dit que, blabla d'échauffement que je transcris à mesure.

L'avocat face à moi, à droite de son client, garde son masque impassible. Je déroule mes questions usuelles, et j'adopte dorénavant le ton de la routine lasse. L'avocat croise les jambes, lève un sourcil.

— Bon, je comprends. Elle vous parle mal dans la file d'attente et vous, normal, vous êtes énervé, vous réagissez, vous lui mettez une claque, elle mérite. OK. Pas très sympa, mais je comprends. Par contre, je ne comprends pas : avec son gosse dans les bras, la dame qui fait 1 mètre 78 et vous qui n'êtes pas

bien grand, vous avez quand même des petits bras... vous avez réussi à lui mettre une claque comme ça, du premier coup ?

— D'abord y avait pas de gosse, et puis je suis pas petit, qu'est-ce que vous racontez ? Je fais 1 mètre 62 !

— Ah ? J'aurais dit moins... Ah mais en plus des témoins disent, attendez, je l'ai lu quelque part, un truc du genre : « Le petit monsieur a giflé la grande dame... »

Je cherche dans le dossier, je ne trouve pas, je froisse, farfouille, m'impatiente.

— Il y en a un qui dit qu'elle avait un gamin, ou alors un bébé dans les bras, je me souviens, je vais le retrouver... Je sais plus, en tout cas il est précisé que le petit monsieur...

— Mais je suis pas petit, à la fin ! Et puis elle avait pas de bébé dans les bras, juste son gros bide, c'est tout !

— Son gros bide ?

— Ben oui, elle était enceinte mais y avait pas de bébé, ni rien du tout ; et je fais 1 mètre 63, je suis pas petit !

L'avocat décroise les jambes.

— Un instant, le temps de le taper sur le PV. Question : La dame avait-elle... une caractéristique... physique ? Réponse : Oui, la dame était... enceinte.

L'avocat se touche la tempe du bout des doigts, sa paume cache son visage à son client. Il ferme les yeux trois secondes. Puis en entrouvre un seul, droit vers moi.

Sous les PV, la page !

Récapitulons, les faits seulement. Il a fermé les deux yeux, puis en a entrouvert un. Un clin d'œil, c'est quand on garde l'autre œil ouvert.

Si la connivence d'un avocat avec un policier était une infraction pénale, nul enquêteur ne pourrait rien retenir contre lui. Il a fermé les deux yeux avant d'en rouvrir un seul, donc techniquement il n'y a pas eu clin d'œil, donc pas d'élément matériel et donc, pas d'infraction.

La loi, rien que la loi.

Jo quoi ?

Le mince septuagénaire en costume attend en silence la fin du contrôle à son volant. J'ai les papiers du gars dans la main, mes collègues autour assurent en silence la protection, je sollicite l'opérateur radio pour qu'il passe ce conducteur au fichier des permis de conduire⁴ et, à l'énoncé de son identité, plus rien n'existe plus.

Tous mes collègues ont quitté leur position initiale et se sont groupés sur mes épaules, au-dessus du permis, quatre neuneus en uniforme veulent voir « *Sans déconner, Serge, j'ai bien compris le nom, là ?* » le permis du monsieur très patient, très poli qui « *Je le crois pas, c'est lui, pour de bon ?!* » attend la fin du contrôle avec bonhomie, un fin sourire apparaissant à mesure des « *Mais Serge, bon sang, tu vois pas qui c'est ?* » marques d'admiration béate qui émanent du paquet de mes subordonnés décidément aussi martiaux qu'une armée « *Non mais arrête, tu connais pas Josip Skoblar ?* » de midinettes prépubères en jupette fluo à un concert de Beyoncé.

4. En réalité, le Service national des permis de conduire (SNPC).

Et non, je ne sais pas qui est ce monsieur dont je dois relire deux fois l'identité avant de réussir à la prononcer en entier. Jo-sip Sko-blar. Mes potes, bons flics au demeurant, se sont transformés en fans nunuches à carnets d'autographes roses, en rang devant la portière conducteur du sieur Zoplar. Je le rêve. Ils lui font signer leur carnet d'amendes forfaitaires. Je le rêve.

— Mais Serge ! Skoblar, quoi ! On est à Marseille, fais un effort !

Ah, ben non. Vu l'enthousiasme général, ce doit être un ancien de l'OM, le club de balle au pied local dont l'existence, le palmarès tout autant que la composition m'indiffèrent, tout comme d'ailleurs n'importe quel club de toute activité physique : le sport, je pratique, je ne regarde pas.

Du fouillis d'exclamations et jappements d'extase émanant du paquet de collègues, je décrypte que ledit Skoblar est une célébrité du ballon rond qui *attaques fulgurantes – passes de génie – courses balle au pied – tirs croisés bossés frappes d'enfer – tirs poteau penalty – 174 buts – attaquant légendaire – Championnat de France 1971 – et Allez l'Ohème* et donc, voilà.

Pas chien, d'autant que M. Stoklar (j'y arriverai pas), qui fait quinze ans de moins que son âge, est en règle, je lui rends son permis et le salue. Lui, toujours aussi souriant, remercie son fan-club en uniforme, enclenche en douceur la première de sa berline de luxe et se

Jo quoi ?

dirige vers le stade tout proche. Le paquet de machos à casquette doublés de groupies en pâmoison se tourne vers moi, leur chef.

— Dis-nous, Serge, juste pour rire, une question : s'il avait pas eu son permis sur lui, tu lui aurais mis l'amende ?

— Ben évidemment, cette question !

La place surchauffée puant le gasoil, le platane sec et le bitume viennent de perdre trois degrés.

— Quoi ? Vous vous plaignez comme moi toute l'année des coupe-file, des passe-droits, des pistonnés qui vous passent devant sans même vous regarder au passage, et vous ne lui auriez pas collé la non-présentation de permis ? Juste parce que c'est un ancien footballeur ? Vous déconnez, les gars ! Célèbre ou anonyme, Zinedine Zidane ou mon boulanger, tout le monde pareil. C'est la loi, et si tous les agents de l'État étaient sur la même longueur d'onde, la société tournerait un peu mieux.

Je sens qu'ils ne me contrediront pas, parce que j'ai raison. Qu'ils le savent. Que je suis le chef. Qu'ils n'ont pas d'argument à m'opposer. Et que j'ai tort.

Parce que c'est comme ça. Si jamais j'avais rédigé cette amende, tous mes gars se seraient proposés dans la seconde pour la lui faire sauter, nonobstant le mépris compact qu'ils m'auraient opposé deux bonnes semaines d'affilée. Désespérante, injuste, prévisible et pathétique nature humaine.

Sous les PV, la page !

Mais je vous l'ai dit et donc je l'écris, les gars, je ne le répéterai pas : si jamais un jour on contrôle Daniel Pennac⁵ sans casque et ivre mort au guidon d'une Harley sans pot d'échappement, les gars, je ne plaisante plus, c'est trop grave, le premier de mon équipe qui tend la main pour lui prendre ses papiers, je lui mange un doigt.

5. Daniel Pennac est l'auteur entre autres de *La Fée Carabine*, *Monsieur Malaussène*, *Des chrétiens et des Maures*, *Au bonheur des ogres*, *Chagrins d'école*, et tant d'autres, quasiment tous indispensables. À lire absolument, c'est un ordre.